

# Situations de crise en Martinique : quelle place pour l'individu dans la réponse collective ?

**Josselin Vincent,**  
directeur de la Veille  
et de la Sécurité sanitaire,  
agence régionale de santé  
de Martinique, Fort-de-France.

Séisme, cyclone, inondation, épidémie, etc. sont autant de situations de crise qui affectent ou peuvent affecter la Martinique. Ces phénomènes, massifs pour la plupart, dépassent les capacités ordinaires de réponse des pouvoirs publics et impactent chacun dans sa vie quotidienne. Les voies de transport sont, dans certains cas, encombrées, ralentissant l'accès des secours ; les réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphonie sont affectés, voire inopérants. Dans l'attente du rétablissement des infrastructures et des services, qui peut prendre plusieurs jours, les populations ont un rôle important à jouer dans le champ de la santé pour, directement ou indirectement, venir en aide aux victimes.

Dans le cas de phénomènes météorologiques majeurs, comme les cyclones ou les inondations, le nombre de victimes directes est généralement et fort heureusement restreint en ce qui concerne la Martinique. Il s'agit souvent de personnes souffrant de traumatismes ou d'électrocution. L'anticipation est possible et la

consigne a été donnée à chacun de rester chez soi. En revanche, une fois le phénomène passé, de nombreuses personnes se retrouvent isolées, sans accès aux services de première nécessité. Lorsqu'elles sont dépendantes et à plus forte raison lorsque leur logement a été endommagé, leur état de santé peut rapidement se dégrader. C'est le cas, par exemple, des personnes sous assistance respiratoire, ou bien en rupture de traitement, qui peuvent décompenser en quelques heures si elles ne reçoivent pas les soins nécessaires à domicile. Il y a donc un enjeu de repérage de personnes isolées dépendantes et de mise en lien avec les services de secours et de soins.

## L'urgence de la prise en charge

Dans le cas de phénomènes tectoniques majeurs, comme les séismes, les tsunamis ou l'éruption volcanique, le nombre de victimes peut être beaucoup plus important et l'anticipation quasi inexistante. Les victimes souffrent de traumatismes souvent graves, nécessitant à court terme des secours. À ces victimes directes s'ajoutent les personnes impliquées qui, sans forcément être blessées, voient leur logement détruit ou dégradé. Un exercice de simulation d'un séisme d'intensité 7 au large de la Martinique, mené en 2010, estimait que l'effondrement des bâtiments aurait comme conséquences directes le décès de 260 personnes, auxquelles s'ajoutaient 340 victimes en situation d'urgence absolue nécessitant des soins sous six heures, plus de 1 750 en situation d'urgence relative et 70 800 sans hébergement. On sait également

que la capacité de prise en charge immédiate de l'ensemble des hôpitaux locaux serait saturée au-delà de 20 urgences absolues et de 50 urgences relatives. À ce bilan direct s'ajoute une atteinte grave des infrastructures, ralentissant l'arrivée des secours ou la localisation des victimes. Il y a donc un enjeu à ce que chacun puisse assurer rapidement les gestes de premier secours pendant les heures suivant le phénomène et mettre les victimes en lien avec les services de secours.

## Dispositifs locaux face aux crises

Face à ces menaces, les pouvoirs publics engagent des moyens importants pour permettre aux principales infrastructures de résister et aux services publics d'être rapidement opérationnels. Il s'agit notamment du confortement parasismique (construction conçue pour résister au mieux aux séismes) des établissements recevant du public (écoles, hôpitaux, etc.), des actions engagées pour renforcer la capacité des réseaux (électricité, eau, téléphone) à redevenir rapidement opérationnels après une rupture. Chaque commune détermine également une organisation réfléchie de réponse aux situations de crise, regroupée sous le vocable de « Plan communal de sauvegarde » (PCS), avec le recensement des personnes vulnérables, la détermination de points de vie, etc. Les services de l'État refondent l'ensemble des plans de secours (cyclone, séisme, plan rouge, accident d'aéronef, etc.) autour de l'architecture commune du dispositif Orsec (organisation des secours) pour

## L'ESSENTIEL

- ▣ Les risques naturels sont présents en Martinique : séisme, cyclone, inondation, etc.
- ▣ Pour prévenir leurs conséquences, le territoire s'est organisé et chaque commune a son plan de prévention et d'intervention.
- ▣ Les populations elles-mêmes ont un rôle majeur à jouer, par exemple d'assistance en attendant les secours, et les volontaires peuvent rejoindre les « réserves communales » pour prêter assistance aux professionnels.



ce qui concerne l'organisation interministérielle, et son volet Orsan (organisation de la santé) pour ce qui concerne les aspects sanitaires.

### Un rôle important des populations

Au-delà de la mobilisation des pouvoirs publics, la stratégie vise également à impliquer les populations, en tant qu'acteurs de la préparation et de la réponse à ces situations de crise. Comme le précise la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, « *le citoyen est placé au cœur du dispositif de sécurité civile, le rendant le premier acteur de sa propre sécurité et par voie de conséquence, de celle des autres.* »

Les services préfectoraux et associations de sécurité civile ainsi qu'un grand nombre d'assureurs font ainsi la promotion des plans familiaux de mise en sûreté, dont l'objectif est d'amener chaque famille à s'organiser pour ne pas être prise au dépourvu par les conséquences d'un phénomène majeur. À partir de petits guides, disponibles sur Internet, il s'agit à la fois d'identifier les zones de protection dans la maison (loin des fenêtres en cas de séisme), de prévoir la conservation de documents essentiels (livret de famille, passeport, etc.), de disposer d'un stock minimal de denrées non périssables (eau, féculents, sucres, boîtes de conserve, etc.) et d'équipements de premiers secours, de moyens de communication autonome (une radio avec piles par exemple).

Sur une semaine, chaque année depuis 2007, les journées Réplik, organisées conjointement par la préfecture,

le conseil général et le conseil régional de Martinique, visent à sensibiliser le public martiniquais à la culture du risque sismique. Il s'agit de journées fortement médiatisées et déclinées dans de nombreux établissements publics (collectivités, écoles, services de l'État, etc.). Outre les rappels sur l'obligation de construire des bâtiments aux normes parasismiques, elles visent à rappeler les bons gestes avant, pendant et après un épisode sismique. De nombreuses écoles réalisent, pour l'occasion, des exercices de simulation avec mise à l'abri des élèves sous leur table, évacuation organisée des locaux, regroupement en un lieu exempt de risques. Un simulateur de séisme mobile, développé à l'initiative du conseil général, permet de faire vivre à la population les effets d'un tremblement de terre.

Les formations aux premiers secours sont désormais intégrées dans les programmes scolaires (fin de collège et lycée) et sont rendues obligatoires lors de recrutement de jeunes dans les dispositifs d'insertion (volontaires du service civique). Les services de secours, les associations de secouristes et de formation professionnelle organisent de façon très régulière ce type de formations.

### Communes : une réserve pour les volontaires

À l'échelle de la commune, la réserve communale de sécurité civile constitue un vivier de volontaires qui vient en renfort des secouristes et des pompiers, en effectuant des missions simples d'assistance, pour permettre aux professionnels de se consacrer aux missions plus complexes ou urgentes. Chaque individu (sous réserve de conditions d'aptitude)

peut se porter volontaire pour intégrer la réserve communale et ainsi aider à l'orientation des victimes vers un lieu de regroupement, appuyer les sinistrés dans leurs démarches administratives, aider au débroussaillage, etc.

Les professionnels de santé (infirmiers, médecins, pharmaciens, ingénieurs, techniciens) peuvent faire partie de la réserve communale, mais également de la réserve sanitaire, dispositif national géré par le ministère de la Santé. Dans le cadre d'un contrat d'engagement, le professionnel de la réserve sanitaire peut intervenir en tout point du territoire, voire en mission à l'international, pour apporter un renfort aux professionnels de santé d'une zone impactée par un événement majeur.

Malgré l'existence de plusieurs dispositifs visant à impliquer les individus dans la réponse aux alertes, les phénomènes de ruée vers les supermarchés pour constituer des réserves à chaque alerte cyclonique démontrent qu'il existe encore des marges de progrès. Cela étant, le nombre de personnes se formant aux premiers secours s'accroît de façon notable chaque année, les écoliers connaissent les gestes à adopter en cas de séisme, et la mobilisation volontaire des individus en situation de crise est spontanée et forte. Pour la majeure partie de la population, la conscience du risque et la connaissance des bons gestes sont ancrées. Ce qui pourrait manquer désormais, c'est une capitalisation de ces ressources et bonnes volontés individuelles, en particulier dans le cadre de la réserve communale. ■